COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014

Offlanges, le 7 avril 2014

Présents : MM Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Alexandre LENOBLE, Sylvie LEROY, Jean MICHAUD, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.
Excusé : M Gilbert JACQUOT.
Secrétaire de séance : M Claude COMTE.

ELECTIONS

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués pour les différents organismes dont la commune est membre.
Les résultats sont les suivants :

Délégué du SIDEC
M Thierry VINCENT

Délégués du SIVOM DU MASSIF DE LA SERRE
Titulaire : M Jean-Claude THABARD
Suppléant : Mme Ludivine GERARDIN

Délégués du syndicat intercommunal d'aménagement de l'espace rural (S.I.A.E.R.)
MM Marc BARBIER et Claude COMTE

Délégué du centre national d'action sociale (CNAS)
Mme Sylvie LEROY

Membres de la commission d'appel d'offres
Président de la commission d'appel d'offres :
M Marc BARBIER représenté, en cas d'empêchement par M Thierry VINCENT
Délégués titulaires : MM Jean-Claude THABARD, Alexandre LENOBLE, Jean MICHAUD.
Délégués suppléants : MM Sylvie LEROY, Jean-Michel GRAS, Cédric BARBIER.

Membres du centre communal d'action social (CCAS)
Président : le maire, Marc BARBIER
Membres du conseil municipal : MM Jean-Michel GRAS, Jean MICHAUD, Cédric BARBIER.

PROPOSITIONS

Commission communale des impôts directs

- Les conseillers proposent au centre des impôts la liste suivante parmi lesquels seront choisis 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants).

Membres titulaires		Membres suppléants	
AUBRIOT Pierre	39290 BRANS	BARBIER Luc	39290 OFFLANGES
BARBIER Cédric	39290 OFFLANGES	BINET Norman	39290 OFFLANGES
BUATOIS Didier	39290 OFFLANGES	CLERGET Claude	39290 OFFLANGES
COMTE Claude	39290 OFFLANGES	GACON Martine née GIROD	21000 DIJON
DELIGNETTE Jean-Marie	39290 OFFLANGES	GUELLE Patrice	39290 OFFLANGES
DIETRE Alain	39290 OFFLANGES	LEROY Cédric	39290 OFFLANGES
GRAS Jean-Michel	39290 OFFLANGES	LORMET Jean-Marie	39290 OFFLANGES
GUELLE Jean-Marie	39290 OFFLANGES	LORMET Philippe	39290 OFFLANGES
JACQUOT Gilbert	39290 OFFLANGES	LYET Sophie	39290 OFFLANGES
KOTARSKI Julien	39290 OFFLANGES	THABARD Jean-Claude	39290 OFFLANGES
SALVADO Julio	39290 OFFLANGES	THOUVENIN Jean-Pierre	39290 OFFLANGES
VINCENT Thierry	39290 OFFLANGES	TIGNOLET Didier	39290 OFFLANGES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2014

Offlanges, le 7 avril 2014

Désignation du conseiller chargé de défense

M Jean MICHAUD

INDEMNITE DU MAIRE

Après la sortie de monsieur Marc BARBIER, les conseillers décident, à l'unanimité, de fixer l'indemnité du maire au taux maximal prévu par la loi pour la strate démographique, à savoir 17 % de l'indice 1015 et de la verser à compter de la prise de fonction, soit le 28 mars 2014.

INDEMNITE DES ADJOINTS

Après la sortie de MM Jean-Claude THABARD et Thierry VINCENT, les conseillers décident, à l'unanimité, de fixer l'indemnité des adjoints au taux maximal prévu par la loi pour la strate démographique, à savoir 6.6 % de l'indice 1015 et de la verser à compter de la prise de fonction, soit le 28 mars 2014.

DELEGATIONS AU MAIRE

Les conseillers décident, à l'unanimité, de déléguer au maire pendant la durée de son mandat les charges suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- Intenter au nom de la commune les actions en justice, ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, lorsque ces actions concernent :
  - les décisions prises par lui par délégation du conseil municipal dans les conditions prévues par la présente délibération
  - les décisions prises par lui pour l'exécution des délibérations du conseil municipal
  - les décisions prises par lui en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal (sauf dans les cas où la responsabilité pécuniaire de la commune serait mise en cause)

Monsieur le maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Pylône WIMAX : A priori, il n'y a pas d'abonné, les conseillers s'interrogent sur son utilité.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 22 heures.